



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/10/13

Reçu en Préfecture le : 25/10/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 21 octobre 2013
D - 2013/636

Aujourd'hui 21 octobre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN de 17h à 17h05)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Jean-Charles BRON (présent à partir de 16h45), Mr Jean-Michel GAUTE (présent à partir de 16h20)

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Monsieur Pierre HURMIC

**Patinoire Mériadeck. Rénovation du système de
production de glace et de la piste. Avenants
aux marchés de travaux. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/184 du 25 mars 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, répartis en trois lots, pour la rénovation de la production de glace et de la piste de la Patinoire Mériadeck pour un montant global de 1 203 997,44 € HT.

En cours de chantier, des adaptations techniques sont nécessaires

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés en conséquence

Lot n° 01 – DEMOLITION – REALISATION DE L’AIRE DE GLACE

Marché n° 2013-143 - Entreprise 3D STRUCTURES

- Conservation de l’isolant sous dalle en bon état
- Intervention spécifique complémentaire après inondations du 27 juillet 2013

	Montant en € HT
Montant initial du marché	629 117,44
Montant du présent avenant	- 34 895,00
Nouveau montant du marché	594 222,44

Lot n° 02 – FROID

Marché n° 2013-144 - Entreprise JOHNSTON CONTROLS INDUSTRIES (J.C.D.)

- Adaptation des pompes à chaleur suite au changement des groupes frigorifiques
- Remplacement de l'échangeur de la fosse à neige

	Montant en € HT
Montant initial du marché	495 000,00
Montant du présent avenant	32 198,00
Nouveau montant du marché	527 198,00

Lot n° 03 – EQUIPEMENTS DE LA PATINOIRE

Marché n° 2013-145 - Entreprise 3D STRUCTURES

- Adaptation du revêtement technique du sol et protections complémentaires des joints par plaques inox

	Montant en € HT
Montant initial du marché	79 880,00
Montant du présent avenant	13 963,42
Nouveau montant du marché	93 843,42

Le coût de ces ajustements ramène le coût global des travaux à 1 215 263,86 € HT.

En conséquence, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 octobre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE